



75e session de l'Assemblée générale

Négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité

New York, 16 mars 2021

Déclaration par Mme Pascale Baeriswyl, Représentante Permanente de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse vous remercie pour la convocation de la présente séance et tient à féliciter les Co-Présidentes pour la détermination et le pragmatisme dont elles témoignent dans la conduite de ces travaux précieux. Il ne s'agit de rien de moins que d'assurer qu'un organe principal des Nations Unies, le Conseil de sécurité, puisse remplir les tâches que la Charte lui confère à son article 24. Le Conseil doit assumer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales en assurant une action rapide et efficace.

Tous les membres de notre Organisation ont convenu à l'article 25 de la Charte d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité alors que la plupart d'entre nous n'est membre que très rarement, ou même jamais. La transparence, la cohérence et la redevabilité avec lesquelles le Conseil prend ses décisions – et donc ses méthodes de travail – revêtent ainsi pour nous toutes et tous une importance primordiale.

Le Conseil n'a pas réussi en 75 ans à adopter des règles de procédure. Cette situation regrettable ne contribue pas à la transparence, la cohérence et la redevabilité du Conseil. Des efforts collectifs sont plus que jamais nécessaires pour renforcer ces principes. La Suisse salue les nombreux points de convergences sur les méthodes de travail que le processus de l'IGN a permis de consolider. L'objectif d'un renforcement de l'efficacité, de la transparence et de la redevabilité du Conseil de sécurité ne fait pas débat, de même que l'importance d'encourager une plus grande participation des membres non-permanents dans les affaires du Conseil.

C'est dans ce contexte, que la Suisse s'engage depuis plus de 15 ans pour l'amélioration des méthodes de travail. Mon pays se félicite du fait que nos efforts collectifs aient abouti à un succès partiel et que

certaines de nos demandes aient été prises en compte par le Conseil. A titre d'exemple, je voudrais mentionner la note 507 et ses multiples mises à jour auxquelles le Japon et d'autres membres non-permanents ont beaucoup contribué. Nous saluons l'engagement des membres du Conseil de sécurité pour renforcer la mise en œuvre de la Note 507 et pour faire progresser les discussions au sein du *Groupe de travail informel sur la documentation et les autres aspects de procédure*. Nous félicitons Saint-Vincent-et-Grenadines pour son leadership dans ce cadre.

Avec ses 24 partenaires du groupe ACT, la Suisse continue de s'engager pour soutenir les travaux précieux du groupe de travail et les autres demandes relatives aux méthodes de travail.

Concernant la redevabilité, le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale constitue un important instrument de redevabilité vis-à-vis de l'ensemble des membres. Nous allons continuer de nous engager pour un rapport substantiel, adopté dans les temps et qui offre l'opportunité d'un véritable échange avec l'Assemblée générale.

En termes de cohérence, le Conseil de sécurité ne peut faire l'économie d'un meilleur partage des responsabilités entre ses membres. Les membres élus ont notamment démontré au fil de leurs mandats la contribution essentielle qu'ils apportent aux travaux du Conseil en termes de diversité et d'efficacité. La Suisse appelle en particulier à des progrès rapides sur la question centrale d'une meilleure répartition des rôles entre membres du Conseil en tant que porte-plume.

Pour davantage de transparence, nous rappelons ici la lettre adressée au Conseil de sécurité le 8 février dernier au nom du groupe ACT et contenant une série de recommandations concrètes dans ce sens. Nous appelons notamment à ce que les réunions en format virtuel soient considérées comme des réunions formelles et à un renforcement de la participation directe des non-membres aux travaux du Conseil dans ce format.

La Suisse se réjouit de travailler avec ses partenaires à la mise en œuvre de ces recommandations et de toute autre mesure à même de renforcer dès à présent l'efficacité du Conseil. Nous considérons des progrès en la matière comme autant de contributions concrètes à la consolidation d'une vision commune pour les méthodes de travail également pour un Conseil de sécurité élargi.

Pour conclure, la Suisse souhaite vous réitérer, Madame la Présidente, son plein soutien dans vos efforts de facilitation de ce processus. Le monde traverse la plus grande crise globale qu'il ait connu depuis 75 ans. Le Conseil de sécurité a le devoir envers la communauté globale non seulement de parvenir plus souvent à des décisions mais aussi de rendre celles-ci plus légitimes grâce à davantage de redevabilité, de cohérence et de transparence. Il s'agit d'une exigence pour renforcer la base de confiance globale et - ensemble - surmonter cette crise et les défis actuels en matière de paix et sécurité.

Je vous remercie.